

NOTE D'INFORMATION POUR INSCRIPTION AU MINI CLUB DU LARVOTTO

Les inscriptions seront ouvertes du **mardi 2 au mercredi 24 mai 2023**.

Le dossier **complet** doit être retourné à l'adresse mail suivante : miniclub@mairie.mc

AUCUNE RESERVATION NE SE SERA PRISE EN COMPTE SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET

Les inscriptions seront traitées par ordre de priorité :

- 1 - les personnes de nationalité Monégasque**
- 2 - les personnes résidentes en Principauté**

Le Mini Club accueille des enfants de 3 ans déjà scolarisés à 12 ans.

Il est obligatoire de réserver par avance les jours de présence de l'enfant, conformément au document « souhaits de réservation ». Une fois la réservation validée, elle ne pourra plus être modifiée.

Les parents pourront annuler leurs réservations jusqu'au 9 juin ; après cette date, tous les jours réservés seront facturés même en cas d'absence de l'enfant (hors maladie sur présentation de certificat médical).

Les enfants ayant une allergie alimentaire ne pourront pas être admis.

Période d'ouverture :
du lundi 3 juillet au jeudi 31 août (excepté lundi 14 et mardi 15 août 2023)

Jours d'ouverture :
du lundi au vendredi inclus

Horaires d'ouverture :
de 8h à 18h

Capacité d'accueil : 50 enfants

Le tarif est de 22,80 € pour la journée avec repas sous forme de pique-nique

Le paiement par prélèvement est obligatoire. Une facture électronique sera envoyée mensuellement à l'adresse électronique notifiée sur la fiche de renseignements.

MINI CLUB DU LARVOTTO

Dossier d'inscription et liste des pièces à fournir :

- Fiche de renseignements (**RECTO-VERSO**), à signer par les deux parents ;
- Certificat médical rempli par le médecin (pièce jointe au dossier d'inscription) ;
- Autorisation de prélèvement (Mandat SEPA) ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- Souhais de réservation ;
- Photocopie de la carte d'identité et de la carte de séjour des deux parents (pour les résidents) ;
- Photocopie du carnet de vaccinations (suivant réglementation en vigueur).
- 1 Photo d'identité de l'enfant

MINI CLUB DU LARVOTTO

REGLEMENT INTERIEUR (révision 2023)

ADMISSION DES ENFANTS

Article 1 – Le Mini Club a pour objet d'accueillir, en journée, des enfants:

- Âgés de 3 ans, déjà scolarisés, à 12 ans (dans la limite de 50 places) ;
- Aptes à vivre en collectivité et à comprendre les consignes élémentaires nécessaires à l'encadrement du groupe ;
- Ne bénéficiant d'aucun protocole de soins et d'urgence;
- Autonomes dans la prise des repas,
- Sans régime alimentaire particulier, ni allergie alimentaire.

Article 2 – Le dossier d'admission comprend :

- une fiche de renseignements
- le certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité dûment complété par le médecin traitant
- les souhaits de réservation
- une photocopie du carnet de vaccination (suivant réglementation en vigueur)
- une photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour des deux parents
- une autorisation de prélèvement (mandat SEPA) et un RIB
- une photo d'identité de l'enfant

Aucune réservation ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet.

FONCTIONNEMENT ET HORAIRE

Article 3 – Le Mini Club fonctionne durant la saison estivale, par journée de 8h à 18h.

Un repas froid sous forme de pique-nique est proposé tous les jours. Les enfants ne sont pas autorisés à apporter leur propre repas. Le menu est affiché dans le hall d'entrée pour information.

Aucun enfant ne peut être gardé au-delà des heures précitées. En fin de journée, la Mairie prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la protection des enfants encore présents dans la structure.

Article 4 – Les horaires d'accueil et de départ des enfants sont les suivants :

Accueil du matin : entre 8h00 et 8h45

Départ de l'après-midi : à partir de 16h45

Article 5 – Une pré-réservation est obligatoire dans les délais impartis. La réservation sera confirmée au plus tard mi-juin selon les priorités d'admission et places disponibles. A compter de cette date, tous les jours réservés seront facturés même en cas d'absence de l'enfant (hors maladie selon les conditions établies à l'art 7).

Article 6 – Au-delà d'un retard de 30 minutes, la réservation sera annulée et facturée.